

Compte-rendu du CHSCT R DGAC du 3 juillet 2019

Les changements apportés par le projet de loi de transformation de Fonction Publique ne laissent que peu d'espoir au maintien des CHSCT à la DGAC. Ils seront noyés dans un Conseil Social Administratif (CSA) qui ne devrait laisser que peu de place à la santé au travail.

Pour exemple, lors d'un groupe de travail réuni le 11 juin, la DGAFP a annoncé la fin de la visite médicale quinquennale pour tous les agents publics, remplacée par un rendez-vous d'information et de prévention (entretien infirmier) sans la présence d'un médecin.

Plus récemment, dans la même logique de mettre un terme à toute surveillance médicale, la DGAFP annonce la suppression de la visite médicale d'aptitude.

FO a régulièrement souligné l'utilité de ces visites médicales et la nécessité de les améliorer de manière à ce qu'elles prennent en compte les risques professionnels auxquels les agents sont exposés.

En effet, connaître l'état de santé d'un agent à son entrée dans la Fonction Publique reste le seul moyen de mesurer l'impact du travail sur la santé et par la suite aider à diagnostiquer la maladie professionnelle. Cela permet également d'empêcher l'administration de réfuter des maladies professionnelles et/ou les conséquences d'accidents de service en arguant que l'état de santé du fonctionnaire pourrait être lié à des problèmes.

Enfin, ces visites peuvent également permettre d'organiser des aménagements de poste pour les agents connaissant des soucis de santé et ce, dès leur entrée dans la Fonction Publique. La DGAFP a affirmé qu'elle prenait acte du désaccord des syndicats présents, mais que la décision de suppression de ces visites médicales était déjà prise !!!

Lors de ce CHSCT, FO a interrogé la DGAC sur l'ensemble des conséquences liées à la mise en œuvre de cette loi. On aurait pu espérer une prise de conscience de l'administration ! Il n'en a rien été et nous n'avons obtenu aucune réponse à notre questionnement.

Approbation du PV :

Après la prise en compte de nombreuses remarques, le procès-verbal du dernier CHSCT est approuvé.

Suites données

GT sécurité incendie :

Les différents services ont initié une réflexion sur la sécurité incendie. Lors de la première réunion un état des lieux et un rappel des obligations réglementaires ont été faits. Plusieurs réunions ont été programmées.

Enquête accident :

Un rappel des bonnes pratiques de gestion au quotidien des accidents et des maladies professionnelles sera fait lors des prochains séminaires RH.

Intégration de la prévention dans les projets :

La DSNA a présenté lors du dernier CSN QVAT sa réflexion pour l'intégration de la QVAT dans la gestion du changement et des projets.

Formation des secrétaires des CHSCT :

Deux sessions sont prévues avant la fin de l'année, la première est prévue le 25 septembre sur le site de Farman. L'inscription se fait via l'adresse suivante :

<https://olaf-gen.sirh.aviation-civile.gouv.fr>

Installation de bornes de recharge électrique :

Les travaux actuellement menés :

- vérification des textes réglementaires,
- réflexion par les services sur la possibilité de récupérer les paiements pour la fourniture d'électricité,



- rédaction d'une note de service cadrant cette possibilité.

Mesures de prévention TMS :

Une plaquette est en cours de publication.

GT DU :

La solution d'un outil commun couvrant la prévention de la santé et de la sécurité au travail, utilisable par tous les acteurs assistants et médecins de prévention, a été validée.

Bien que des contraintes techniques restent encore à lever avec SSIM, l'outil devrait être testé cette année pour une mise en service en 2020.

ASA CHSCT :

Suite aux dernières élections, la note d'attribution de ces ASA spécifiques sera mise à jour et envoyée à tous les présidents de CHSCT.

CSL / CNISIST

Suite aux décisions prises lors des dernières réunions, l'ensemble des supports de communication sera mis à jour (plaquette, guide).

GT violences sexuelles et sexistes :

Les fiches réflexes du ministère seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT de septembre. La fiche traitant du suicide sera abordée lors du GT management.

Le rapport annuel de prévention

Après des années d'attente, l'administration présente enfin un bilan HSCT de la DGAC. FO ne peut que s'en réjouir mais note que ce travail arrive à l'heure où l'existence même des CHSCT est menacée. FO a rappelé à cette occasion que de nombreux services ne présentent toujours pas ce bilan pourtant rendu obligatoire par le décret 82-453 modifié.

Le bilan annuel de prévention 2019 se décompose en 7 items :

- Les effectifs.
- Les indicateurs suivis :
 - L'accidentologie ;
 - L'absentéisme ;
 - Le taux de rotation des agents ;
 - Le taux de visites sur demande aux médecins de prévention ;
 - Le nombre d'actes de violence physique envers les personnels ;
- Le rapport de la médecine de prévention.
- Les faits saillants.
- Le bilan des actions de l'ensemble des CHSCT de la DGAC.

- Le bilan des actions menées en 2018.
- Le bilan des CSL et de la CNISIST.

Ce rapport annuel fera l'objet d'un communiqué spécial.

Présentation du réseau des assistants de service social

Le réseau est composé de :

- 21 Assistantes de service social :
 - 14 DGAC dont 1 affectée à l'ENAC.
 - 4 intervenants sous convention avec le ministère.
 - 1 intervenant sous convention avec la Préfecture de SPM.
 - 2 intervenants à Météo-France.
- 2 Conseillères techniques de service social :
 - 1 affectée à SDP/ASIC.
 - 1 affectée à l'ENAC.

Leurs domaines de compétence et d'intervention sont définis sous 4 axes principaux :

- Participer aux instances institutionnelles.
- Contribuer à la politique de gestion des ressources humaines de la DGAC.
- Participer à la veille et à l'évolution des dispositifs mis en œuvre dans les services.
- Répondre aux demandes des agents concernant :
 - La vie au travail.
 - La vie personnelle et familiale.
 - Les finances.
 - La santé.
 - Le logement.

Nouvelle répartition des Inspecteurs Santé Sécurité (ISST)

Les réorganisations du CGEDD ont modifié les périmètres d'action des ISST référents de la DGAC. Cependant, tous les services de la DGAC restent rattachés à un ISST référent.

Questions diverses

- **Délocalisation de deux services de la DTA sur le site de la DSAC Nord à Athis-Mons :**

L'administration a semblé surprise par cette question mais explique que dès qu'elle a eu connaissance de cette directive ministérielle, elle a organisé un CT CSR exceptionnel au cours duquel des dispositions ont été actées pour l'information et la gestion des personnels concernés.



- **Conséquences du projet de loi sur la transformation de la Fonction Publique :**

FO a interpellé l'administration sur les points importants qui, dès l'adoption du projet de loi de transformation de la Fonction Publique, modifieront la prise en charge des agents ainsi que les missions des agents actuellement en charge de l'HSCT à la DGAC.

Comme nous vous l'avons précisé en introduction, nous n'avons obtenu aucune réponse. Ce qui pour FO est consternant compte tenu des changements que cette loi va engendrer dans les services.

FO restera mobilisé, fidèle à son habitude, pour que la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la DGAC soient réellement prises en compte dans les dispositions réglementaires à venir.

FO mettra tout en œuvre pour préserver l'ensemble des avancées acquises depuis plus de 10 ans en matière de santé au travail.

Vos représentants FEETS FO

Anne GIACOMETTI-LIZOT

Dominique THOMAS

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

